

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, maire

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H 25

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie,, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mr DUROU Nicolas, Mr GARROS Thierry, , Mr FLOURETTE Jean-Marc, Mr SONILHAC Jacques
Absent :

Excusés : Mme BARBOT Hélène

Secrétaire de séance : ADREY Nathalie

ORDRE DU JOUR

1. **Révision des tarifs de location à l'année de la salle.**
2. **Signature de la convention avec l'état pour la mise en place de la dématérialisation.**
3. **Désignation des membres de la commission électorale.**
4. **Point sur la mise en place du recensement 2024**
5. **Point sur le système de chauffage logements communaux**
6. **Point sur les travaux logement 96 route du pont.**
7. **Questions diverses**

1. Révision des tarifs de location à l'année de la salle.

L'association « Inspiration mouvement » va faire cette année deux cours de gym par semaine le lundi et le jeudi, donc le conseil municipal décide de porter le tarif de location de la salle à l'année à 100€ par an.

L'association « AVEC Sansan » va proposer un atelier de couture à raison de deux heures deux fois par mois, le conseil municipal fixe la participation de l'association aux frais d'électricité à 50€ par an.

L'asso des nounous agréées ont demandé de pouvoir utiliser la salle afin de se retrouver avec les enfants deux heures par semaine. Le conseil municipal propose le tarif de 100 € pour l'année.

2/ Signature de la convention avec l'état pour la mise en place de la dématérialisation.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de mise en place de la dématérialisation , ce qui permettra d'envoyer les divers actes (délibérations, arrêtés , budget...etc) directement sans avoir besoin de les imprimer et les envoyer par courrier. Le coût est d'environ 100 € par an pour la plateforme plus 45 € pour le CDG.

3. Désignation des membres de la commission électorale.

Les membres de la commission électorale qui sont chargés de vérifier annuellement les changements effectués sur la liste électorale acceptent de continuer cette tâche jusqu'à la fin du mandat. Il s'agit de : Chantal Tachaires pour le TGI, Nicole Sabathier pour l'administration et Jean Marc Flourette pour la commune.

4. Point sur la mise en place du recensement 2024

Le recensement doit ce faire du 19janvier au 18 février 2024, Nathalie Muller sera la coordinatrice, il s'agit de trouver un (ou une) agent recenseur de préférence quelqu'un de la commune.

5. Point sur le système de chauffage logements communaux.

Pour l'instant un seul devis de pompe à chaleur, en attendant il faut trouver une chaudière fuel d'occasion avant l'hiver.

6. Point sur les travaux logement 96 route du pont.

Les travaux de réhabilitation sont quasiment terminés, une demande de subvention va être faite à Val de Gers. Montant total des travaux TTC : 11 865.35€

7/Questions diverses

Les chats errants doivent être stérilisés et identifiés et remis sur leur territoire.

Fin de la séance à 21h35